

PLAIDOIRIE POUR UN DEBAT PUBLIC ENTRE ENOCH RUHIGIRA JEAN BAPTISTE NKURIYINGOMA ET FERDINAND NAHIMANA.

I. UN APPEL ENTENDU.

Dans mon livre « *Le drame rwandais. Les aveux accablants des chefs de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda* » publié en 2006 aux Editions Sources du Nil, j'ai fait cette réflexion en direction des anciens acteurs politiques et des intellectuels rwandais : « *Le débat sur la tragédie rwandaise nous interpelle tous, car personne ne peut se tenir en marge de la période cruciale actuelle que certains ont la prétention de vouloir saisir pour réécrire l'histoire de notre pays à leur manière. Les intellectuels rwandais et, parmi eux, les anciens acteurs politiques sont les premiers concernés au plus haut point. Ils n'ont pas le droit de garder indéfiniment le silence en pensant, probablement, qu'il y aura toujours des volontaires pour écrire l'Histoire de notre pays et notre peuple meurtri. Ils n'ont pas le droit d'abdiquer de leur responsabilité, de peur de mettre en danger le confort éphémère dont ils jouissent dans certains pays d'asile lourdement impliqués dans le drame rwandais. Ils n'ont pas le droit de se taire face à de nombreux mensonges sur les responsabilités dans la tragédie rwandaise parce que leurs enfants, nos enfants, ont le droit de savoir pourquoi et comment ils sont devenus ce qu'ils sont aujourd'hui. Ils ont besoin de connaître la vérité pour envisager leur avenir dans la sérénité et s'engager résolument dans une vraie réconciliation nationale¹ ».*

Aujourd'hui, au vu des ouvrages fort éclairants publiés sur la tragédie rwandaise depuis lors, je constate avec soulagement que ma préoccupation était partagée par beaucoup de nos compatriotes. Parmi les nombreuses publications de cette année 2011, trois ont particulièrement retenu mon attention : « *Inkundura* »² de Jean Baptiste Nkuliyingoma, « *La fin tragique d'un régime* »³ d'Enoch Ruhigira et « *Le combat pour la vérité* » de Ferdinand Nahimana⁴.

Une lecture attentive des deux premiers de ces ouvrages m'a amené à conclure que, avant toute autre considération, Jean Baptiste Nkuliyingoma et Enoch Ruhigira voulaient témoigner sur la

¹ Edouard Karemera « *Drame rwandais. Les aveux accablants des chefs de la Minuar* », page 163.

² Editions La Pagaie, avril 2011.

³ Editions La Pagaie, mai 2011.

⁴ Editions Sources du Nil, septembre 2011.

tragédie rwandaise, analysée à partir de leur vécu personnel, des informations recueillies et des documents auxquels ils ont eu accès. Ayant déjà produit une note d'appréciation sur le poids et l'intérêt du témoignage d'Enoch Ruhigira dans la réhabilitation de la vérité bafouée dans le dossier sur la tragédie rwandaise, je me limiterai, dans la présente note, à le solliciter pour qu'il accepte de confronter et partager, avec nos compatriotes Ferdinand Nahimana et Jean Baptiste Nkuliyingoma, ses généreuses idées sur l'avenir du Rwanda et les voies et moyens de sortir les Rwandais des cycles de violence endémique qui ont lourdement handicapé l'avancement de notre pays. Si les trois intervenants adhèrent à la suggestion, les thèmes à privilégier et les modalités d'organisation de ce débat sur l'avenir du Rwanda feraient l'objet d'échanges entre eux et les modérateurs pressentis. Je pense également à leurs éditeurs qui pourraient utilement contribuer à ce débat. Certes, l'entreprise n'est pas aisée, mais elle n'est pas utopique.

Après avoir lu avec un intérêt marqué « *Le combat pour la liberté* », j'ai fait ce constat majeur : Ferdinand Nahimana a une longueur d'avance sur ses deux collègues auteurs. Son ouvrage analyse froidement les causes de la tragédie rwandaise qui perdure, identifie les principales responsabilités et suggère quelques voies pour sortir notre peuple de la violence endémique devenue un honteux héritage, lourd à assumer. Cette longueur d'avance s'explique aisément. Outre ses publications antérieures dont « *Rwanda : les virages ratés*⁵ », Ferdinand Nahimana a déjà témoigné sur la tragédie rwandaise dans le cadre de son procès devant le TPIR. L'issue de ce procès lui a laissé un goût amer et il ne le cache pas⁶. Sa frustration est à la mesure du professionnalisme, de l'engagement et de la combativité avec lesquels lui et ses avocats ont présenté sa défense. Cependant, même injustement condamné, le Professeur Nahimana n'a pas baissé les bras. Il revendique une justice équitable et continue à se battre pour la vérité.

Pour avoir partagé les conditions de détention dans la prison onusienne d'Arusha, pendant plus de dix ans, et avoir initié avec lui ce combat pour la vérité, je peux témoigner sur la fermeté des convictions et la profondeur de l'engagement de Ferdinand Nahimana dans ce combat pour la libération du peuple rwandais. Il ne m'en voudra pas de bousculer sa prudence et sa discrétion à toute épreuve, pour révéler à ses lecteurs que « *son dernier livre, fruit de sa réflexion continue*

⁵ Editions Sources du Nil, 2007

⁶ Ferdinand Nahimana, op. cité, page 29.

sur les voies susceptibles de sortir son pays des cycles de violence », s'inscrit dans le cadre de l'engagement librement pris, le 15 novembre 2007, de « faire entendre notre voix pour faire triompher la Vérité et la Justice, seules conditions pour ramener la paix et favoriser la réconciliation, la démocratie et le développement harmonieux du peuple rwandais ⁷ ». Une fois de plus, il a fait honneur à son titre de professeur. Après les analyses factuelles fouillées faites dans « Les virages ratés », il tire les conséquences de cette analyse dans « Le combat pour la vérité ». Il y développe des arguments susceptibles d'encourager les timorés et les hésitants à faire entendre leurs propres points de vue, sur l'avenir de notre pays. Nul doute que, de la confrontation de ses généreuses idées avec celles consignées par Ruhigira dans « Rwanda. La fin tragique d'un régime » et celles défendues par Nkuliyingoma dans « Inkundura », jailliraient des solutions réalistes avantageusement utilisables par tous ces nouveaux acteurs politiques, résolument animés de bonnes intentions pour l'avenir du Rwanda.

Dans cette réflexion, une place de choix a été volontairement réservée au livre de Jean Baptiste Nkuliyingoma. Pour commencer, l'on me permettra de m'appuyer sur ce dicton de chez-nous : « *Nkunda Umugabo, ntacyo ampaye* » pour lui traduire toute mon appréciation. J'ai hautement apprécié l'option prise de publier « Inkundura » en Kinyarwanda. Sa démarche originale comble un vide qui avait pour conséquence d'exclure du débat, une frange importante de la population rwandaise. Cette option lui a exigé des efforts exceptionnels pour synthétiser et présenter, en quelques paragraphes, des fois en quelques lignes, voire même sous forme de simples notes de bas de pages, des ouvrages entiers ou des documents de plusieurs pages. Sans une parfaite maîtrise de notre langue maternelle, il n'aurait pas réussi à produire un document d'une telle densité que, probablement, seuls les parfaits trilingues ayant une culture élevée du conflit rwandais pourront apprécier à sa juste valeur. Je m'associe à nos compatriotes ne lisant que le Kinyarwanda, pour remercier Jean Baptiste Nkuliyingoma d'avoir généreusement pensé à eux. Ce faisant, il a ouvert le débat à tous ces nombreux Rwandais jusque là exclus par les contraintes linguistiques.

⁷ Déclaration du 15 novembre 2007 des 31 accusés et condamnés du TPIR énonçant leur statut de prisonniers politiques des Nations Unies.

Avec la ferme conviction que le recours à ce dicton « *Nkunda umugabo ntacyo ampaye* » rend bien compte de ma sincère reconnaissance de la qualité remarquable du témoignage de notre compatriote Nkuliyingoma, sans autre transition, je commence par une petite mise au point. Je signale à l'auteur et à nos lecteurs, mon intention de formuler quelques observations, avec un éclairage différent de celui donné par Nkuliyingoma sur certains points, en espérant que la confrontation de nos idées contribuera à reconstituer la vérité des événements ou des faits tels qu'ils se sont effectivement produits⁸. Ces critiques ne diminuent en rien ma haute appréciation.

II. OBSERVATIONS SUR LE LIVRE DE JEAN BAPTISTE NKULIYINGOMA.

1. Ce n'est pas correct d'affirmer que les livres d'André Guichaoua⁹ et d'Alison de Forges¹⁰ sont une preuve solide de la planification du génocide (Inkundura, pages16-17).

Les deux auteurs ont comparu comme experts de l'Accusation dans plusieurs procès devant le TPIR. Leurs rapports d'experts ont fait l'objet d'évaluation par les juges, sur base des débats devant les Chambres du TPIR, entre eux et le Procureur d'une part et entre eux et les avocats des accusés, d'autre part. Aucune de ces Chambres saisies n'est arrivée à la conclusion que le Procureur avait apporté les éléments de preuve suffisants, permettant de conclure qu'il y a eu planification du génocide. Le livre d'Alison de Forges a été déposé dans plusieurs procédures comme une pièce à conviction et discuté comme telle. Aucun accusé du TPIR n'a été condamné pour génocide sur cette base. Le livre d'André Guichaoua est une reprise de son rapport d'expert dans l'affaire Karemera et al¹¹ disqualifié par la Chambre III dans sa décision du 25 octobre 2007. J'ai publiquement dénoncé les manipulations auxquelles s'est livré le Professeur André Guichaoua dans une lettre ouverte lui adressée, le 20 mai 2010, largement diffusée sur divers sites Internet¹² et, à toutes fins utiles, jointe comme annexe de la présente réflexion.

⁸ Je m'en tiendrai aux événements ou faits vécus personnellement, ceux dont j'ai été un témoin direct ou ceux discutés dans mon procès.

⁹ André Guichaoua , « *Rwanda, de la guerre au génocide, les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)* », paru aux Editions la Découverte,2010.

¹⁰ Alison de Forges, « *Aucun témoin ne doit survivre* », paru aux Editions Karthala, 1999.

¹¹ André Guichaoua, Rapport d'expertise, Arusha (Tanzanie), février 2006.

¹² Edouard Karemera critique le livre d'André Guichaoua, Arusha, mai 2010.

Pour peu que l'on se donne la peine de vérifier, on se rend vite compte que la référence aux livres d'André Guichaoua et d'Alison Des Forges pour soutenir la thèse du génocide des Tutsi rwandais, **planifié de longue date, manque totalement de pertinence**¹³. Outre leur décision déjà citée du 25 octobre 2007, cet extrait de la décision du 16 novembre 2007 de ces mêmes juges sur demande en réexamen introduite par le Procureur, dans l'affaire Karemera et al, se passe de tout commentaire : *«La Chambre reconnaît qu'André Guichaoua et Alison Des Forges ont probablement été d'une grande utilité au Procureur. Ils l'ont aidé à mettre au point son argumentation et à choisir les moyens de preuve pour l'étayer. Toutefois, le fait qu'ils lui aient accordé cette aide ne signifie pas que la Chambre a besoin de leurs dépositions pour statuer en l'espèce* ». Les Juges ont estimé qu'André Guichaoua et Alison Des Forges avaient ouvertement pris partie contre les accusés et refusé de les entendre, en tant qu'experts.

Soumise à un contre interrogatoire serré par les avocats de la défense dans le procès *« Militaires II »*, Alison Des Forges a fini par reconnaître qu'elle n'avait pas d'éléments de preuve lui permettant de soutenir qu'il y a eu planification du génocide au niveau national, par le gouvernement ou par l'armée. Quant à lui, André Guichaoua a ouvertement regretté que le Bureau du Procureur n'ait pas été capable de prouver sa thèse. Il l'écrit en ces termes au chapitre conclusif de *Rwanda, de la guerre au génocide*¹⁴ : *« En revanche, le Bureau du Procureur a continûment échoué à étayer la thèse centrale de l'entente entre les accusés - postulant une association et une organisation préalables, en vue de commettre le génocide - qu'il avait mise au cœur de sa stratégie de poursuite sur base de thèses défendues par des universitaires et des activistes des droits de l'homme*¹⁵. *Sauf deux jugements confirmés en degré d'appel*¹⁶, *les preuves d'une entente fournies par la poursuite ont été jugées insuffisantes par la totalité des chambres quelle que soit la cause concernée* ». Sans doute qu'en lisant l'intégralité de ce

¹³ André Guichaoua, op.cité page 580, spécialement les notes de bas de page 66 et 67.

¹⁴ André Guichaoua, op. cité, page

¹⁵ Ces universitaires et activistes des droits de l'homme dont parle Guichaoua sont notamment : lui-même, Filip Reyntjens, F.X. Nsanzuwera, Jean Pierre Chrétien, Jean François Dupaquier, José Kagabo, Alison Des Forges et Joseph Ngarambe.

¹⁶ Ici, Guichaoua renvoie aux jugements de condamnations de Jean Kambanda et de Niyitegeka Eliezer. L'ancien premier ministre Kambanda a mis en cause l'Accord du 29 avril 1998 aux fins d'une plaidoirie de culpabilité dans deux importantes déclarations : Déclaration de Bamako datée du 23 septembre 2003 et Lettre du 01 novembre 2011 adressée à la Présidente du TPIR. Quant à Eliezer Niyitegeka, il a été condamné pour des faits survenus en préfecture Kibuye, postérieurement au 06 avril 1994 et, surtout, il est actuellement engagé dans une procédure de recours en révision de son jugement.

chapitre 14 du livre pris comme référence à l'appui de ses affirmations, notre ami Nkuliyingoma comprendra pourquoi il faut être prudent avec les commentaires d'André Guichaoua. Car, dans le dossier rwandais, le professeur Guichaoua s'est avéré un partisan engagé, manipulateur et opportuniste¹⁷. Suite au jugement du 18 décembre 2008 et après le colloque de Genève sur le bilan du TPIR dont André Guichaoua faisait partie du comité d'organiseurs, il était obligé de constater et reconnaître, avec beaucoup de regrets et à son corps défendant, que le Bureau du Procureur a été totalement incapable d'apporter la preuve de la planification du génocide. Il a ainsi écrit : « *Les preuves fournies par le procureur dans 16 des 35 procès définitivement clôturés à la mi-2009 pour faire reconnaître par les juges la conspiration génocidaire ont, à cette occasion, à nouveau été jugées insuffisantes, alors qu'il en avait fait l'axe central de son accusation pour ce procès phare*¹⁸ ». Depuis cet aveu de Guichaoua, aucun nouvel élément de preuve n'a été fourni par le Bureau du Procureur et aucun des jugements intervenus depuis lors n'a conclu qu'il y aurait eu une quelconque planification du génocide des Tutsi rwandais.

2. Il n'est pas honnête de soutenir que la politique de Paix, d'Unité et de Développement suivie par le Président Habyarimana était une simple propagande politique, voire même un slogan vide de contenu (Inkundura, pages 24-25)

L'honnêteté intellectuelle devrait obliger Jean Baptiste Nkuriyingoma à reconnaître que, sous le régime Habyarimana, les Tutsi du Rwanda n'étaient pas les parias de la société, que la paix et l'unité nationale étaient des réalités vécues pour la grande majorité de la population rwandaise et que le développement pour tous était la priorité des priorités pour le Président Habyarimana. C'est ici le lieu de renvoyer à l'approche suggérée par Ferdinand Nahimana et au témoignage de l'ancien directeur de cabinet de Habyarimana. Pour Nahimana, « *les antagonismes entre Tutsi et Hutu, entre Nduga et Kiga se constatent chez les Rwandais Tutsi et Hutu, chez les ressortissants des régions Nduga et Kiga du niveau des élites*¹⁹ ». Pour Enoch Ruhigira, l'ethnisme et le régionalisme ont été deux problèmes mal gérés par le colonisateur, l'église et les différents

¹⁷ Ainsi par exemple, Il n'a pas hésité à publier de larges extraits du Procès verbal d'audition de Gaspard Ruhumuliza du 24 février 2005, en taisant tout le débat devant la Chambre III du TPIR, à l'issue duquel le Procureur a avoué qu'il n'a pas voulu le faire comparaître devant la Chambre pour subir le contre interrogatoire par la défense, parce qu'il avait des doutes sur sa crédibilité.

¹⁸ André Guichaoua, op. cité, page 574.

¹⁹ Ferdinand Nahimana, op. cité, page 104.

acteurs politiques dans le pays. « *Le dialogue inter-ethnique entretenu par les pouvoirs en place au Rwanda a toujours été compliqué par la stratégie de chaque ethnie de s'assurer la main mise sur le pouvoir. L'élite hutu, confiante en leur grand nombre, a toujours privilégié la gouvernance démocratique, mais l'élite tutsi croit qu'elle peut noyer l'avantage numérique du groupe hutu en refusant l'existence des ethnies au Rwanda*²⁰. ». Ainsi donc, pour les deux auteurs, la responsabilité des divisions ethniques et régionales est à chercher au niveau des élites qui se battent pour accaparer le pouvoir et les avantages qu'il procure. A cet effet, le peuple dans ses différentes composantes est constamment instrumentalisé. Sans nul doute que, sans ces manipulations des élites, les Rwandais vivraient dans une totale symbiose.

Ainsi par exemple, les stratèges du FPR eux-mêmes ont été surpris par l'effectivité de cette symbiose nationale quand ils ont lancé leur agression contre le Rwanda, le 01 octobre 1990. Les élites hutu et tutsi de l'Intérieur du pays se sont mis ensemble et ont signé des pétitions dénonçant l'agression du Pays²¹ tandis que la population dans toutes ses composantes ethniques et régionales se levait comme un seul homme pour soutenir son armée et repousser l'agresseur hors de nos frontières. C'est ici le lieu de rappeler qu'après la débâcle du 30 octobre 1990, outre les appuis multiformes lui assurés par les nombreux et puissants parrains du FPR dont je ne parlerai pas ici, la nouvelle direction militaire a été obligée de changer la stratégie initiale et combiner la guerre classique avec le recours à la guérilla, au terrorisme et à la subversion²². C'est cette nouvelle stratégie que le général Kagame a utilisée pour briser la symbiose créée entre le peuple rwandais et son armée depuis 1973 et ainsi venir à bout de leur résistance.

Reconnaître la pertinence des choix politiques du Président Habyarimana et les résultats atteints dans les différents secteurs de la vie nationale ne revient pas du tout à nier les lacunes dans ces politiques et les échecs enregistrés dans leur mise en œuvre. Comme Ruhigira en a longuement témoigné, le Président Habyarimana avait pris conscience des insuffisances dans ses options

²⁰ Enoch Ruhigira, op. cité, page 70.

²¹ Lettre ouverte adressée au Président Yoweri Museveni par les Universitaires rwandais et la lettre de soutien adressée au Président de la République, le 31/10/1991, par des hauts fonctionnaires d'origine ethnique tutsi.

²² Lire à ce sujet : le Rapport du ministre de la justice du 27/08/1992 sur les attentats à la grenade et pose des mines ; le Rapport du ministre de l'intérieur du 05 septembre 1993 sur les cas d'attentats aux mines et explosifs ; le chapitre 5 du livre d'Edouard Karemera « *Drame rwandais. Les aveux accablants des chefs de la Minuar* », consacré aux exactions des Brigades clandestines du FPR sur les populations innocentes, à travers tout le pays.

politiques et des erreurs commises dans leur mise en œuvre. Il avait lui-même pris les devants pour tout corriger²³. En lisant la note de bas de page n° 150, pages 356-357 de son livre, j'ai cru y trouver la preuve que Jean Baptiste Nkuliyingoma reconnaissait, lui aussi, les effets positifs indéniables de la politique de développement pour tous privilégiée par le MRND, sous l'impulsion du Président Habyarimana. Personne n'est dupe du caractère ploutocratique et discriminatoire des options économiques du régime FPR, au vu de leurs effets néfastes sur le quotidien du peuple rwandais dans sa plus grande majorité.

3. Contrairement à la version des faits de Nkuliyingoma, des documents signés montrent que l'ancien Directeur général des Postes, Narcisse Munyambaraga, supervisait les activités d'encadrement des complices du FPR dans la ville de Kigali (Inkundura, page 52).

Jean Baptiste Nkuliyingoma comprend certainement qu'il n'est pas raisonnable de nier que le FPR avait des complices dans la ville de Kigali et ailleurs dans le pays, bien avant le déclenchement de son agression contre le Rwanda, le 01 octobre 1990. Mais le débat se situe au niveau de leur encadrement. Or, des documents attestant l'implication de Narcisse Munyambaraga dans les activités d'encadrement des complices du FPR dans la ville de Kigali existent bel et bien²⁴. Il est fort possible que les personnes dont les noms figurent sur cette liste envoyée le 08 septembre 1992, à Narcisse Munyambaraga, par Mpambara Népo à partir de la capitale belge, n'étaient pas toutes liées aux activités du FPR dans le Pays. Cependant, il est significatif de constater que, depuis plus de quatre ans que le dit document a été publié, personne ne se soit manifesté pour contester, protester ou se féliciter de figurer sur cette liste. Je n'irai pas jusqu'à en conclure que « *qui ne dit rien consent* », mais tout de même !!!

4. La Commission nationale de Synthèse n'est pas à confondre avec la Commission de restructuration du MRND (Inkundura, pages 89-90).

²³ Enoch Ruhigira, op.cité, page 42. Voir encore, les engagements explicites pris à partir de son message à la Nation du 05 juillet 1990, de lancer l'Aggiornamento politique.

²⁴ Lire dans « *Drame rwandais. Les aveux accablants des chefs de la MINUAR* », Annexe 7.

Jean Baptiste Nkuliyingoma n'est pas fondé à soutenir que la Commission nationale de synthèse avait pour mission de réformer le MRND sans toucher à son statut de parti Etat, tel que défini à l'article 7 de la constitution du 20 décembre 1978. L'aggiornamento politique annoncé dans le discours programme du 15 janvier 1989 et relancé dans celui du 05 juillet 1990 est une idée longuement mûrie à partir des tournées présidentielles et des rencontres du Président avec les différentes catégories socio-professionnelles pendant la campagne pour sa réélection, étalée sur les années 1987 et 1988. La composition de la Commission et son mandat tels que renseignés dans la décision présidentielle n° 01/90 du 24 septembre 1990 ne laissent pas de place à la suggestion spéculative avancée par Nkuliyingoma.

Pour éviter toute confusion, le Président avait anticipé sur les conclusions de la Commission nationale de synthèse et, en février 1991, créé la Commission de restructuration du MRND²⁵. Le rapport de la Commission nationale de synthèse a porté essentiellement sur le projet qui donnera naissance à la nouvelle constitution du 10 juin 1991 avec la restauration du multipartisme. Le rapport de la Commission de restructuration du MRND a porté sur le projet des Statuts du MRND rénové, adoptés par le congrès constitutif du Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement, le 05 juillet 1991. Aujourd'hui, il n'y a aucun intérêt à amalgamer les choses, au point de confondre délibérément les deux commissions.

5. Dans son intervention au cours du Meeting du MRND à Ruhengeri, le 15 novembre 1992, le Président Habyarimana n'a pas qualifié de chiffons de papiers, les accords signés avec le FPR (Inkundura, page 111).

La propagande déjà virulente contre le Président Habyarimana s'est amplifiée avec la diffusion de la lettre lui adressée le 17/11/1992 par le Premier ministre Dismas Nsengiyaremye relativement à son intervention dans le meeting du MRND à Ruhengeri. Elle a atteint le sommet avec la sortie du rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'Homme commises aux Rwanda à partir du 01 octobre 1990. Journaliste à l'époque et militant actif du parti MDR, Jean Baptiste n'a pas si facilement oublié le lobbying effectué dans toutes les ambassades, par les principaux dirigeants des partis d'opposition regroupés au sein des

²⁵ La Commission nationale de synthèse était présidée par Edouard Karemera tandis que la Commission de restructuration du MRND était présidée par Faustin Munyazesa.

Forces Démocratiques pour le Changement, afin d'accréditer les fausses accusations contre Habyarimana contenues dans cette lettre. Car, comme confirmé par l'ancien ministre de l'Information Pascal Ndengejeho, dans son discours du 15 novembre 1992 à Ruhengeri, le Président Habyarimana n'a pas utilisé le vocable « *Ibipapuro* » ou de chiffons de papier²⁶. C'est donc fort regrettable que Jean Baptiste Nkuliyingoma puisse écrire aujourd'hui que [Habyarimana]: « *atangaza ko amasezerano atari ibipapuro* ».

Répondant à l'avocat de Matthieu Ngirumpatse à ce sujet, Pascal Ndengejeho a reconnu avoir participé à la préparation de la lettre du 17/11/1992 à l'origine de la propagande mensongère contre Habyarimana. Il a textuellement déclaré : « *Il avait dit : « La paix, ce n'est pas un papier. » « Amahoro si urupapuro... » — « urupapuro », ça s'épelle comme : U-R-U-P-A-P-U-R-O ; « urupapuro », qui veut dire « papier ». Nous, nous avons dit : « Amahoro si ibipapuro », ce qui pour quelqu'un qui n'est pas habitué à écouter la radio et à analyser (inaudible) la même chose - « ibipapuro », c'est : I-B-I-P-A-P-U-R-O. Donc, nous avons joué sur ces mots, et, par hasard, c'est passé, les gens qui avaient écouté, disons, en gros, le discours n'ont pas réalisé qu'on avait joué sur ces mots. Et nous avons conseillé le Premier Ministre, qui était aussi vice-président du parti d'opposition, nous lui avons conseillé d'intervenir en disant : « Mais comment peut-il dire que la paix, ce ne "sont" pas seulement de mauvais papiers, etc. Donc, nous avons joué sur ces suffixes et préfixes, etc., pour discréditer le MRND, c'est ce qui nous intéressait tout simplement²⁷ ».*

Si Nkuliyingoma croit que cette retranscription du témoignage de l'ancien ministre Ndengejeho n'est pas fidèle, je lui suggère de vérifier la teneur de sa déposition auprès de l'intéressé²⁸. Jean Baptiste Nkuliyingoma ne peut pas, 19 ans après les faits, continuer à relayer le mensonge inventé par Dismas Nsengiyaremye pour discréditer le Président Habyarimana et son parti.

6. Il n'y a pas eu de coup d'état ni de tentative de coup d'état par le colonel Bagosora après l'assassinat du Président Habyarimana. Bagosora n'a joué aucun rôle dans la

²⁶ Le discours du Président tel qu'intégralement enregistré, a été versé comme pièce à conviction dans l'affaire Karemera et consorts et peut être consulté dans les archives du TPIR.

²⁷ Affaire Karemera et al, ICTR 98-44-T, Transcrit d'audience du 21/09/2010, page 11.

²⁸ Les archives du TPIR abritent la traduction officielle de ce discours faite par le professeur Eugène Shimamungu entendu comme expert dans plusieurs affaires.

formation du Gouvernement intérimaire. Jean Baptiste Nkuliyingoma s'est facilement fié aux mensonges d'André Guichaoua.(Inkundura, pages 137-148)

Dans la troisième partie de son livre, Jean Baptiste Nkuliyingoma témoigne sur les conséquences tragiques de l'attentat terroriste du 06 avril 1994 qui emporta deux chefs d'Etats en cours de mandat et relève les graves responsabilités incombant à ses auteurs. A plusieurs endroits de son livre, Nkuliyingoma risque sa propre explication des événements en se fondant essentiellement sur sa compréhension de la situation et sur les documents auxquels il a eu accès. Les événements servant de base à son analyse sont pertinents et assez représentatifs pour donner une description significative de la situation. Malheureusement, à plusieurs endroits de son récit, il n'a pas résisté à la tentation de relayer des présentations manipulées ou des interprétations volontairement faussées des événements. C'est particulièrement le cas dans les pages 137 à 148 où Nkuliyingoma résume au conditionnel, la version mensongère et manipulée par André Guichaoua avant de la publier dans son fameux livre « *Rwanda, de la guerre au génocide* ²⁹ ». Dans ces pages, André Guichaoua livre à ses lecteurs une version arrangée du déroulement des événements depuis l'abattage de l'avion présidentielle, le 06/04/1994, jusqu'à la prestation de serment du gouvernement intérimaire, le 09 avril 1994.

Contrairement à cette fausse version empruntée par Nkuliyingoma à André Guichaoua, les archives du TPIR abritent une version confirmée, car suffisamment documentée³⁰, des séquences successives jusqu'à la mise en place du gouvernement intérimaire. Les principaux acteurs mis en cause devant le TPIR ont été entendus et leur emploi du temps a fait l'objet de vérification à travers les enquêtes menées par le Procureur. Les écrits publiés à chaud par Filip Reyntjens, André Guichaoua et Alison Des Forges à ce sujet ne font plus recette³¹.

Je profite de cette opportunité pour contredire la suggestion hypothétique faite par Jean Baptiste Nkuliyingoma à la page 156 de son livre. Je lui demande fermement de retirer cette accusation infondée, reprise du livre déjà cité d'André Guichaoua³². Je conteste ces fausses accusations

²⁹ André Guichaoua « *Rwanda, de la guerre au génocide* », 2010, pages 241 à 353.

³⁰ Il suffisait de consulter les transcrits d'audience et les pièces à conviction versées au dossier dans l'affaire Bagosora, ICTR et dans l'affaire Karemera et al, ICTR 98-44-T.

³¹ Les rapports confectionnés par ces trois experts de l'Accusation ont été largement débattus dans les affaires précitées, opposant le Procureur du TPIR au colonel Bagosora et aux trois anciens dirigeants du parti MRND.

³² André Guichaoua « *Rwanda, de la guerre au génocide* », 2010, page 339.

montées par Guichaoua, à partir des déclarations arrachées à Jean Kambanda pendant sa longue détention en isolement à Dodoma³³. Je me demande pourquoi Nkuliyingoma ne tient pas compte de toutes les révélations faites par Jean Kambanda après sa condamnation à la perpétuité³⁴ et se contente de relayer les récits manipulés d'André Guichaoua.

7. Jean Baptiste Nkuliyingoma n'a aucune base pour impliquer les anciens dirigeants du MRND, Edouard Karemera, Matthieu Ngirumpatse et Joseph Nzirorera dans les assassinats d'Agathe Uwilingiyimana et Joseph Kavaruganda.(Inkundura, pages 348-349).

Il est vrai que les enquêtes pour tirer au clair les responsabilités dans les assassinats d'Agathe Uwilingiyimana et de Joseph Kavarunganda n'ont toujours pas été menées. Néanmoins, beaucoup a déjà été dit sur la négligence coupable et sur les responsabilités de la MINUAR dans l'assassinat de ces deux personnalités et celui des soldats belges envoyés incognito chez Agathe Uwilingiyimana par le général Dallaire, dans la nuit du 06 au 07 avril 1990, de retour d'une mission suspecte au Parc national Akagera. Le procès jamais terminé du Colonel Luc Maréchal³⁵, probablement suite à la pression exercée par Kofi Annan sur le gouvernement belge, la mort inopinée du colonel Nubaha au moment où il s'apprêtait à déposer à décharge pour le Major Ntuyahaga ainsi que les jugements rendus par les Chambres du TPIR dans les affaires Bagosora et Ndindiliyimana ne suggèrent nullement que les anciens dirigeants du MRND aient été impliqués dans ces assassinats. Au contraire, il est significatif de constater que dans aucune de ces procédures, il n'a jamais été question d'une quelconque implication des dirigeants du MRND dans l'assassinat d'Agathe Uwilingiyimana ou de Joseph Kavaruganda. Le Procureur du TPIR lui-même n'a pas retenu ces allégations dans l'acte d'accusation monté contre eux. Dans

³³ Nkuliyingoma semble avoir repris du livre d'André Guichaoua, l'extrait que l'intéressé a lui-même tiré de l'audition de Jean Kambanda par les fameux enquêteurs canadiens, Duclos et Desaulniers, spécialisés dans la fabrication des fausses pièces à conviction. Jean Kambanda n'a pas été cité par le Procureur contre Karemera pour ne pas être confronté aux aveux mensongers, lui arrachés par des enquêteurs véreux de l'Accusation et consignés dans le fameux Accord du 29/04/1998.

³⁴ Voir notamment : lettre du 11/09/1998 sur la Commission de Maître Olivier Michael Inglis, la lettre du 04 juin 2003 au chef des poursuites devant le TPIR, Madame Mélanie Werrett, la Déclaration de Bamako du 23/09/2003 ainsi que la lettre du 10/11/2011 transmettant à la Présidente du TPIR, la toute récente Déclaration du 1/11/2011, pour ne citer que ces quatre exemples.

³⁵ A ma connaissance, il n'y a jamais eu de publication de l'Arrêt signé, en bonne et due forme, par les magistrats qui ont siégé dans cette affaire.

ces conditions, sur quels éléments Jean Baptiste Nkuliyingoma se fonde-t-il pour insinuer qu'ils seraient impliqués dans ces assassinats ? Cette fois encore, il ne fait que relayer la version mensongère fabriquée par André Guichaoua³⁶, sur base de faux témoignages recueillis par le Procureur du TPIR auprès de Michel Bagaragaza³⁷, Epiphane Hanyurwimana³⁸ et Baltazar Ndengeyinka³⁹ pour ne citer que ces quelques cas à titre d'exemples. Seulement, le Procureur n'a fait comparaître aucun de ces témoins pour être confronté avec les accusés.

III. UN DÉBAT UTILE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR SUR DE BONNES BASES.

Dans « *Le combat pour la vérité* », Ferdinand Nahimana avoue s'être fixé comme objectif d'interpeller les élites embourbées dans les haines et les conflits interethniques, dans le régionalisme et les égoïsmes générateurs des politiques d'exclusion. Pour lui, le Rwanda des trois élites est voué à l'échec au détriment du peuple tout entier⁴⁰. Dans « *Rwanda. Fin tragique d'un régime* », Enoch Ruhigira convie ses lecteurs à une relecture des événements afin d'éviter des nouvelles catastrophes. Il préconise la destruction des mythes afin d'esquisser une voie possible pour la réconciliation durable de tous les Rwandais en surmontant les clivages ethniques et régionaux, tout en reconnaissant les responsabilités des uns et des autres⁴¹. Quant à Jean Baptiste Nkuliyingoma, il a beaucoup insisté sur le danger que représente la persistance voire même l'aggravation des maux qui ne pourra que plonger les Rwandais dans une nouvelle tragédie: « Umugabo ngo yirukanye umugore amuhora ko yari afite ingeso yo kuguguna igufwa arongora undi waje noneho arimira bunguri. Natwe abanyarwanda ni uko byatugendekeye⁴². icy'ingenzi mu masezerano ya Arusha ni intego yo gushyiraho leta igendera ku mategeko, yubahiriza uburenganzira bw'ikiremnamuntu na demokarasi. Ahandi birakorwa bigatuma abantu b'amoko anyuranye, amadini anyuranye, indimi zinyuranye. babana, buri wese akamenya ko uburenganzira bwe bufite aho bugarukira kandi ntihagire abantu basumba amategeko. Birakwiye kwibutsa ko iyo ari yo yari intego ya mbere ya revolisiyo yo muri 59 ariko ntabwo yubahirijwe. Ku mpamvu zo kurengera inyungu z'agatsiko k'abantu bakeya, amatwara meza y'iyi revolisiyo

³⁶ André Guichaoua « *Rwanda, de la guerre au génocide* », 2010, page 279

³⁷ Ibidem page 258-259

³⁸ André Guichaoua « *Rwanda, de la guerre au génocide* », 2010, pages 264-266.

³⁹ Ibidem, page 269-271.

⁴⁰ Ferdinand Nahimana, op. cité page 113.

⁴¹ Enoch Ruhigira, op. cité page 208.

⁴² Jean Baptiste Nkuliyingoma, op. cité, page 356-357.

yasimbuwe n'igitugu cyakandamije abandi. Repuburika ya kabiri aho kubikosora ahubwo irabitsindagira. Byari amahirwe kubona abanyarwanda bicarana Arusha bakemeranya ko umuti w'ibibazo byamunze igihugu ari ukugendera ku mategeko yubahiriza ikiremwamuntu na demokarasi. Ibyanditse muri iki gitabo birerekana ko magingo aya, uwo muti utarageragezwa.[....]. Inkotanyi zaharaniye ayo masezerano aho zifatiye ubutegetsi zahisemo inzira y'igitugu kandi zizi neza aho yagejeje igihugu. Poritiki ya "*humiriza nkuyobore niwanga nguturitse*" nta handi ijyana igihugu uretse mu kaga nk'ako cyanyuzerno muri 94⁴³ ». Ce sont là quelques exemples donnés pour illustrer la complémentarité, voire parfois la convergence des points de vue, qui se dégagent des écrits de nos compatriotes, Ruhigira, Nkuliyingoma et Nahimana.

A ce niveau, je crois le moment venu de confesser que c'est au terme de la lecture du petit mais dense livre de Ferdinand Nahimana que j'ai fait le constat qui m'a réconforté et convaincu de l'intérêt qu'il y avait à provoquer un échange entre les trois auteurs. Fortement impressionné par leurs efforts respectifs pour réhabiliter la vérité trahie par certains pseudo-experts sur le dossier rwandais, j'ai pensé qu'il faudrait leur proposer d'éclairer davantage leurs lecteurs dans un débat au cours duquel chacun exposerait ses généreuses propositions pour sortir le Rwanda des cycles de violence et livrerait ses observations sur celles de ses deux collègues. Comme déjà indiqué, je ne suis pas assez naïf pour penser que cette idée généreuse est facile à concrétiser. Cependant, je ne la trouve pas impossible.

Je suis conscient qu'outre l'accord des intéressés qui est un préalable incontournable, il va falloir surmonter beaucoup de contraintes dont, notamment, l'identification du ou des facilitateurs, les choix de thèmes à privilégier étant donné les distances géographiques séparant les lieux de résidence des intéressés, le statut individuel de chacun et ses contraintes particulières, les problèmes financiers etc. Cependant, je fais tellement confiance en leur générosité et leur créativité pour ne pas douter qu'ensemble, ils trouveront les voies et moyens d'offrir ce cadeau à leurs lecteurs, à l'occasion des fêtes de Noël et de nouvel an 2012 que, d'ores et déjà, je leur souhaite joyeuses et tranquilles.

Arusha ce 15 novembre 2011.

⁴³ Ibidem, page 358